

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 22 mai 2025

N° CP-2025-4-4-1

N° **applicatif** 12286

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

SECURISATION DU PARCOURS DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI DU PLEIN EMPLOI DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INSERTION

Résumé : La politique d'insertion et d'accès à l'emploi de la Collectivité européenne d'Alsace s'est étoffée depuis sa création, en s'appuyant notamment sur un appel à projets pluriannuel et la mobilisation d'outils complémentaires et adaptés aux territoires, qui étayent la pratique des professionnels travaillant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Les actions détaillées dans ce rapport s'inscrivent dans ces objectifs et visent à sécuriser le parcours des allocataires du RSA et leur sortie durable du RSA.

La contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du Plein Emploi, votée par le Conseil du 20 juin 2024, est venue enrichir cette offre d'accompagnement, en finançant notamment davantage de professionnels dédiés à l'insertion des personnes bénéficiaires du RSA. A la suite de la délibération adoptée lors de la Commission Permanente du 24 mars 2025, le présent rapport propose le financement d'autres actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du Plein Emploi.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures mettant en œuvre ces actions pour un montant de total de 1 497 513€.

I. Sécuriser le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA grâce à une palette d'outils, adaptés à chaque territoire

Dans le cadre de sa politique d'insertion et d'accès à l'emploi, la Collectivité européenne d'Alsace a développé une palette d'outils, ajustés au terrain, pour renforcer l'accompagnement effectué par les référents. Ces outils peuvent intervenir aux différentes étapes du parcours du bénéficiaire du RSA, en fonction de ses freins rencontrés et de son éloignement à l'emploi et ont comme objectifs communs d'ouvrir ses perspectives et de

développer ses compétences. Le référent qui positionne un bénéficiaire sur une de ces actions est tenu ensuite informé par la structure de l'avancée du bénéficiaire dans son parcours. Les actions qui suivent sont brièvement détaillées dans les paragraphes ci-dessous ; davantage d'informations sur leur contenu et leur bilan 2024 sont joints en annexe au présent rapport.

➤ **Projet « Emploi pour Tous » et emplois aidants : rendre accessible l'activité pour tous**

En Centre Alsace, la Stratégie Territoriale Insertion et Emploi met en œuvre une expérimentation « Emploi pour tous » qui vise l'enrichissement des pratiques et la mutualisation des ressources des acteurs locaux afin de garantir une insertion professionnelle durable de chaque personne bénéficiaire du RSA.

Les ateliers mutualisés organisés par la Mission Locale de Sélestat complètent l'offre de services de ce territoire et abordent diverses thématiques telles que l'emploi, la santé, le sport, la communication, le numérique et la citoyenneté. Ces ateliers collectifs sont adaptés aux besoins spécifiques des bénéficiaires du RSA et permettent de renforcer la connaissance et la collaboration autour d'un projet commun entre les partenaires et les professionnels de l'accompagnement.

Cette expérimentation fait l'objet d'une évaluation globale par la Direction de l'Innovation et de la Transformation Publique, en lien avec les Directions de la Solidarité concernées, en vue d'une éventuelle poursuite à l'horizon 2026 voire d'une extension à d'autres territoires.

Les actions développées dans ce cadre reposent sur une mise en activité progressive (dès 1h par semaine) des bénéficiaires dans différents domaines non couverts par le marché, afin de sécuriser leur insertion en travaillant parallèlement sur leurs freins périphériques.

Il est ainsi proposé de soutenir six actions, portées par les structures suivantes, Mission Locale de Sélestat, Tremplins, Emmaus Mundo, Utileco, Les Jardins de la Montagne Verte et Bruche Emploi, qui interviennent sur les territoires Centre, Nord et Ouest Alsace.

Concernant l'action des Jardins de la Montagne Verte, initialement réalisée sur 3 territoires (OSTWALD, BISCHHEIM, ERSTEIN), elle se concentrera en 2025 sur OSTWALD et BISCHHEIM au regard des nombreux dysfonctionnements constatés à ERSTEIN par les professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le montant total des subventions proposées au titre de ces actions s'élève pour l'année 2025 à 359 934 €.

➤ **Développer les compétences et savoir-être par des actions collectives et individuelles : projets CTSA (Commission Territoriale des Solidarités Actives) et travail sur l'image de soi**

- Dans le Haut-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit son soutien, sous forme d'aides spécifiques, au développement d'actions collectives de mobilisation participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA, appelées « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) ».

Pour 2024, 19 actions ont fait l'objet d'un soutien pour un montant de 84 124 €. Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation est d'ordre qualitatif, leur plus-value se mesure dans le temps et l'évolution des parcours. Des éléments de bilan sont annexés au présent rapport.

Il est proposé dans le présent rapport de valider le financement de huit actions, déjà soutenues en 2024 (descriptif en annexe), se déroulant sur les CTSA de Sainte-Marie-Aux-Mines, de Colmar et de la région Mulhousienne.

Le montant total des projets CTSA présentés dans ce rapport est de 34 703 €.

- Dans le Bas-Rhin, le financement de deux actions, portées par Le Parcours et ICF Conseil, est proposé pour travailler l'image de soi des personnes bénéficiaires du RSA, qui mêlent sessions collectives et rendez-vous individuels. Ces actions ont notamment comme objectifs de :

- Améliorer la confiance en soi et l'image que le bénéficiaire a de lui-même ;
- Faire prendre conscience de l'importance de l'hygiène corporelle et vestimentaire, notamment en vue d'un entretien de recrutement ;
- Connaître ses axes développement et "soft skills".

Le montant total des subventions pour l'année 2025 concernant ces actions s'élève à 12 240 €.

➤ **Agir sur le frein de la mobilité pour les personnes bénéficiaires du RSA**

Les difficultés de mobilité des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active constituent un frein majeur à leur insertion, en particulier dans les territoires ruraux. Face à ce constat, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place l'Aide Personnalisée à l'Insertion et l'Emploi (APIE) et soutient diverses actions pour encourager la mobilité des personnes bénéficiaires du RSA :

- L'autoécole sociale pour former 80 personnes qui ont un besoin impératif du permis pour réaliser leur projet professionnel ; action portée par l'association Mediacycle à Mulhouse ;
- La plateforme de mobilité inclusive, portée par Mobilex, pour proposer et consolider des services à la mobilité (micro-transport collectif, conseil en mobilité, location de véhicule à coût modéré).

Le montant total des subventions pour le financement de ces actions en 2025 s'élève à 69 360 €.

➤ **Valoriser les talents autrement**

Le réseau alsacien Tôt ou T'art fédère une multiplicité d'acteurs (structures culturelles, sociales, collectivités territoriales ...) pour intervenir sur le développement de projets culturels et artistiques à visée sociale. Ce réseau travaille en coopération avec les Espaces de Solidarités et les opérateurs de l'accompagnement ; il est également porteur du Parcours Artistique Vers l'Emploi, déjà mis en œuvre et soutenu en 2024.

Il est proposé dans le présent rapport d'approuver le financement de ces actions pour un montant total de 40 400 €.

➤ **Appuyer et confirmer les projets professionnels des personnes bénéficiaires du RSA**

Les actions qui suivent visent à fournir des outils aux référents pour conforter, ou non, certains projets professionnels spécifiques des personnes bénéficiaires du RSA.

- Pour les bénéficiaires artistes créateurs, deux actions, portées par la coopérative Artenreel et la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) sont proposées afin de développer leurs compétences, leur confiance en eux et en leur projet, et les insérer dans un réseau pertinent dans leurs champs professionnels.
- Pour les bénéficiaires voulant s'orienter vers les métiers de l'hôtellerie-restauration, le centre européen de formation et de promotion professionnelle par alternance d'Illkirch propose des sessions de montée en compétence progressive en cuisine et en pâtisserie en collectivité. L'accompagnement socio-professionnel s'appuie sur des

plateaux techniques et pratiques avec des échanges entre participants et intervenants.

- Pour les bénéficiaires voulant s'insérer dans le domaine de l'animation, l'Association Régionale des Œuvres Educatives (AROEVEN) prépare au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Axe essentiel de la reprise de confiance en soi professionnelle des bénéficiaires du RSA et offrant de réelles perspectives d'emploi au sein des collectivités publiques, notamment en périscolaires, cette action qui s'adresse à 80 personnes est plébiscitée par les pilotes et développeurs emploi.

Le montant total des subventions pour l'année 2025 concernant ces actions s'élève à 91 500 €.

➤ **Accompagner la découverte du milieu de l'entreprise pour sécuriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA**

- Pour appuyer l'accompagnement professionnel, plusieurs dispositifs existent afin de faciliter la mise en relation entre les personnes bénéficiaires du RSA et les entreprises. Dans la région mulhousienne, le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI) propose à 30 bénéficiaires du RSA d'effectuer des entretiens d'embauche directement en entreprise et de faciliter des périodes d'immersion pour découvrir les réalités professionnelles.
- La Maison de l'Emploi de Strasbourg met en œuvre en 2025 une programmation pour diversifier les modes de mise en relation entre les bénéficiaires du RSA et les employeurs, à travers des événements, des ciné-débats...

Le montant total de subventions pour ces actions au titre de l'année 2025 s'élève à 71 376 €.

Le montant total des subventions à attribuer au titre des actions complémentaires est de **679 513 €**.

Modalités de versement des subventions

Les conventions relatives aux actions complémentaires couvrent uniquement l'année 2025, selon le modèle qui a été approuvé par la Commission Permanente du 24 mars 2025 (délibération n°CP-2025-2-4-3).

Les subventions supérieures à 10 000 € sont versées en 2 fois. Un acompte de 70 % est versé à réception de la convention ou de l'avenant signé. Le solde est versé au second semestre sur présentation d'un bilan intermédiaire. Les subventions inférieures ou égales à 10 000 € font l'objet d'un versement unique à réception de la convention ou de l'avenant signé.

II. Actions dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du Plein Emploi

➤ **Financement des postes de conseillers France Travail**

Depuis octobre 2024 et dans le cadre de la contractualisation Etat - Collectivité européenne d'Alsace et France Travail, la Collectivité européenne d'Alsace finance l'accompagnement intensif de personnes bénéficiaires du RSA mis en œuvre par des conseillers France Travail. Six conseillers sont ainsi financés dans le Haut-Rhin et sept le sont sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les retours des premiers mois de l'action (dernier trimestre en 2024) ont permis d'initier l'accompagnement intensif pour plus de 150 personnes bénéficiaires du RSA sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de plus de 200 personnes sur le Haut-Rhin. Ces nouvelles modalités d'accompagnement permettent en outre de renforcer les liens de coopération entre les équipes de la Collectivité européenne d'Alsace et celles de France Travail, notamment sur les critères de sourcing des bénéficiaires.

L'expérimentation de cet accompagnement intensif est amenée à se poursuivre en 2025 pour plus de résultats ; aussi la Collectivité européenne d'Alsace souhaite renouveler le financement de ces treize conseillers sur une année pleine.

Le montant total des subventions proposées au titre de cette action s'élève pour l'année 2025 à 728 000 € (avec une recette attendue de la part de l'Etat de 560 000 €).

Un avenant pour acter la poursuite de cette action en 2025 avec France Travail 68 est joint en annexe au présent rapport. Un autre avenant, joint en annexe au présent rapport, pour France Travail 67, propose d'ajuster la date de versement de la subvention pour l'année 2025.

➤ **Accéder à l'emploi : Convergences et Premières Heures en Chantier – PHC**

Le dispositif « Premières Heures en Chantier » s'inscrit dans le cadre du programme d'actions Convergences, qui vise l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du RSA au sein des chantiers d'insertion. Il permet de proposer à un public très éloigné de l'emploi des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), qui peuvent varier d'une à vingt heures hebdomadaires, pour une durée maximale d'un an, avec un accompagnement socio-professionnel adapté. Il s'agit de constituer une marche préalable à l'emploi et à l'entrée en Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en assurant une montée progressive des heures d'activité.

Ces projets fédèrent localement l'Etat (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP), la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, mais également l'ensemble des autres acteurs institutionnels (Région Grand Est, Missions Locales, France Travail, Agence Régionale de Santé et les partenaires territoriaux de l'emploi, la formation, l'insertion).

- En 2024, pour le Bas-Rhin, 45 salariés en CDDI ont été accompagnés dont 24 bénéficiaires du RSA, avec un objectif visé en 2025 de 50 parcours dans le dispositif PHC. L'action est portée par l'association Emmaüs Mundo sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Aussi, il est proposé de poursuivre ce partenariat et d'allouer à Emmaüs Mundo une subvention de 60 000 € au titre de 2025, dont 30 000 € inscrits en recettes de la part de l'Etat dans le cadre du volet 2 de la contractualisation pour la mise en œuvre de la loi plein emploi.
- Ce dispositif a également été expérimenté en 2024 dans le Haut-Rhin par l'association Manne Emploi, sans financement de la Collectivité européenne d'Alsace ; toutefois ses services ont facilité le déploiement de l'action et y ont vu un grand intérêt pour les publics éloignés de l'emploi. Le projet est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des acteurs externes et internes à la Collectivité.
- L'année dernière, ce sont 28 salariés en CDDI qui ont été accompagnés dont 19 bénéficiaires du RSA, majoritairement des hommes (75%) de niveau infra CAP (86%). L'objectif visé pour 2025 s'élève à 30 accompagnements. Il est proposé d'allouer à l'association Manne Emploi pour le territoire et la Ville de Colmar une subvention de 30 000 €, dont 15 000 € inscrits en recettes de la part de l'Etat dans le cadre du volet 2 de la contractualisation pour la mise en œuvre de la loi plein emploi.

Ces actions devraient se poursuivre au cours des deux prochaines années au titre de la contractualisation.

Le montant total de financement, en 2025, de ces actions liées à la contractualisation entre l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace et France Travail s'élève ainsi à 818 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions de fonctionnement pour le déploiement d'actions complémentaires visant à sécuriser le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA grâce à une palette d'outils, adaptés à chaque territoire, selon le détail joint en annexe au présent rapport pour un montant total de 679 513 €,
- De m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir avec les structures bénéficiaires de ces subventions de fonctionnement au titre des actions complémentaires, listées en annexe au présent rapport, sur la base du modèle type approuvé par délibération n° CP-2025-2-4-3 du Conseil de la Commission permanente du 24 mars 2025,
- D'approuver la mise en œuvre des actions opérationnelles déclinant les objectifs de la contractualisation entre l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace et France Travail au titre de la mise en œuvre de la loi plein emploi et notamment :
 - Le financement de treize postes de conseillers France Travail sur l'Eurométropole de Strasbourg et le Haut-Rhin pour un montant total de 728 000 €.
 - Le financement du dispositif Convergences - Premières Heures en Chantier dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin pour un montant total de 90 000 €.
- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux structures mentionnées ci-dessus selon le détail joint en annexe au présent rapport pour un montant total de 818 000 €,
- D'approuver les avenants aux conventions joints en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer avec France Travail 67 et France Travail 68,
- D'approuver les conventions Convergence jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer avec les structures Emmaus Mundo et Manne Emploi,

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au Budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P152	O001	P152E02	T08	(3120) 017 - 65748 - 444	321 066,00 €
P152	O002	P152E02	T05	(3120) 017 - 65748 - 444	30 600,00 €
P153	O005	P153E01	T06	(323) 017 - 65748 - 444	98 376,00 €
P153	O005	P153E01	T06	(3375) 017 - 657381 - 444	750 500,00 €
P153	O008	P153E01	T04	(3120) 017 - 65748 - 444	69 360,00 €
P156	O003	P156E03	T09	(3120) 017 - 65748 - 444	152 060,00 €
P156	O003	P156E03	T09	(3369) 017 - 65748 - 441	52 503,00 €
P156	O003	P156E03	T09	(3372) 017 - 65742 - 444	20 448,00 €
P156	O003	P156E03	T09	(4632) 017 - 657363 - 441	2 600,00 €
TOTAL					1 497 513 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.